

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 275

1^{er} février 2012

SOMMAIRE

ADV Impex S.A.	13188	Carrelages Design Schäfer S.à r.l.	13184
Alma Capital Investment Funds	13200	CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A.	13175
Azul Finance S.à r.l.	13174	Cavalia Inc., Luxembourg Branch	13161
Bartels Consult S.à r.l.	13160	C.C.I.M. Sàrl	13181
Batipol S.à r.l.	13160	C.D.A. Invest	13182
Baulift (Luxembourg) G.m.b.H.	13163	C.D.A. Ré	13197
BBD S.A.	13165	CETREL S.A.	13196
BBD S.A.	13166	Cipriani International S.A.	13161
Bébés-Poussins S.à r.l.	13166	Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl	13185
Becker-Staudt S. à r. l.	13173	Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl	13185
BELFASS Luxembourg S.A.	13160	CoCo Holdings S.C.S.	13185
Belle-Vue S.à r.l.	13173	Coiffure Astride s.à r.l.	13188
Bemax S.à r.l.	13160	ColInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. & Cie HBS Trading S.e.c.s.	13194
Berala	13173	Comsea S.A.	13182
BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	13194	Construction et Promotion Bertrange SA	13176
Bosslord SA	13174	Cz2 Bazar S.à r.l.	13163
BRI Real Estate S.à r.l.	13174	ECWID S.à r.l.	13154
BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL	13174	Edison 1 S.à r.l.	13173
BT Professional Services (Holdings) S.A.	13175	Ensyma S.A.	13166
Build Germany 2 S.à r.l.	13158	G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l. ..	13158
Build Germany 3 S.à r.l.	13158	INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent cin- quante-troisième (553.) S.e.c.s.	13179
Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck S.à r.l.	13175	INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent dixiè- me (310.) S.e.c.s.	13182
Bureau Immobilier Goergen	13174	Ja Finances S.à r.l.	13159
Burg Properties Sàrl	13175	Piquet, Price & Partners S.A.	13198
Café Lenger Stuff s.à r.l.	13188	Standimmo Lux S.A.	13200
Café Lenger Stuff s.à r.l.	13188	Stramongate S.A.	13185
Café Multi-Kulti S.à r.l.	13195	Tesalia General Partner S.à r.l.	13200
C.A.I. (Construction et aménagement in- térieur)	13181	Tirostem S.A.	13161
Camaran Invest S.A.	13196	Triton III MidCo 11 S.à r.l.	13176
Camargue Development S.A.	13196	Versopa S.A.	13196
Camargue Development S.A.	13197		
Capigest Sàrl	13198		
Car Point S.à r.l.	13182		

ECWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.947.

In the year two thousand and eleven.

On the thirtieth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mr. Ruslan FAZLYEV, Russian citizen, residing in Tupoleva 10-45, 432072 Ulyanovsk, Russia, having passport number 514129066 and

2) Mr. Yury ZAYTSEV, Russian citizen, residing in Orlova Str. 27A34, 432071 Ulyanovsk, Russia, having passport number 700956340,

here represented by Mr. Jérôme ADAM, employee, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "ECWID S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 163947, incorporated by deed of the undersigned notary on October 4, 2011, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The appearing parties decide to increase the corporate capital to the extent of seven thousand and seventy four US Dollars and sixty Cents (USD7,074.60) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand US Dollars and two Cents (USD 18,000.02) to twenty five thousand and seventy four US Dollars and sixty two Cents (USD 25,074.62) by the issue of seven hundred seven thousand four hundred and sixty (707,460) new Series A Shares with a nominal value of one Cent of US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing Series A Shares.

Subscription - Payment

The seven hundred seven thousand four hundred and sixty (707,460) Series A Shares are subscribed as follows:

- two hundred twenty three thousand eight hundred and eighty (223,880) new Series A Shares are subscribed by Runa Capital Fund I, L.P., with registered office at Appleby, Clifton House, 75 Fort Street, P.O. Box 190, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, acting by its General Partner, Runa Capital, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Appleby, Clifton House, 75 Fort Street, P.O. Box 190, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 239672 and are fully paid up by the latter by contribution in cash of two hundred forty nine thousand nine hundred and ninety nine US Dollars and eighty Cents (USD 249,999.80); two thousand two hundred and thirty eight US Dollars and eighty Cents (USD 2,238.80) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and two hundred forty seven thousand seven hundred and sixty one US Dollars (USD 247,761.-) being allocated to the share premium account.

- two hundred ninety thousand one hundred and forty eight (290,148) new Series A Shares are subscribed by Mr. Ruslan FAZLYEV, pre-named (hereinafter referred to as the "Transferor"), and are fully paid up by the latter by contribution in kind consisting of the know-how allowing third parties to create a web store by using widgets, the Transferor's right, title, and interest in and to (in the United States and the rest of the world) any and all inventions, improvements, original works of authorship, proprietary information, designs, processes, manufacturing techniques, trade secrets, know-how, ideas, business plans or methods or copyrightable works, including, but not limited to, concepts, designs, architecture, algorithms, block-diagrams and techniques, which are or may be necessary, useful or desirable in order to enable the company to implement its business plan and provide services related to online shopping cart infrastructure and any and all derivatives thereof or related works in which the Transferor may have an interest (and all rights to obtain, register, and enforce these proprietary interests), which were made or conceived by the Transferor, either alone or in conjunction with others (collectively, the "Technology"). The Transferor acknowledges and agrees that the Technology and all proprietary rights to the Technology are the sole property of the company. The Transferor and the company acknowledge and agree that Technology shall not encompass the Transferor's rights to the X-Cart, LiteCommerce, Sales-n-Stats, X-Shops, X-Payments technology, data, domain names and trademark, X-Cart and Creative Development backend automation software, rrf.ru, qtmssoft.com, qualiteam.biz domain names.

Said contribution in kind of Mr. Ruslan FAZLYEV, pre-named, is valued at two thousand nine hundred and one US Dollars and forty eight Cents (USD 2,901.48).

- one hundred ninety three thousand four hundred and thirty two (193,432) new Series A Shares are subscribed by Mr. Yury ZAYTSEV, pre-named (hereinafter referred to as the "Transferor"), and are fully paid up by the latter by contribution in kind consisting of the know-how allowing third parties to create a web store by using widgets, the Transferor's right, title, and interest in and to (in the United States and the rest of the world) any and all inventions, improvements, original works of authorship, proprietary information, designs, processes, manufacturing techniques, trade secrets, know-how, ideas, business plans or methods or copyrightable works, including, but not limited to, concepts, designs, architecture, algorithms, block-diagrams and techniques, which are or may be necessary, useful or desirable in order to enable the company to implement its business plan and provide services related to online shopping cart infrastructure and any and all derivatives thereof or related works in which the Transferor may have an interest (and all rights to obtain, register, and enforce these proprietary interests), which were made or conceived by the Transferor, either alone or in conjunction with others (collectively, the "Technology"). The Transferor acknowledges and agrees that the Technology and all proprietary rights to the Technology are the sole property of the company. The Transferor and the company acknowledge and agree that Technology shall not encompass the Transferor's rights to the X-Cart, LiteCommerce, Sales-n-Stats, X-Shops, X-Payments technology, data, domain names and trademark, X-Cart and Creative Development backend automation software, rrf.ru, qtmsoft.com, qualiteam.biz domain names.

Said contribution in kind of Mr. Yury ZAYTSEV, pre-named, is valued at one thousand nine hundred and thirty four US Dollars and thirty two Cents (USD 1,934.32).

A valuation report has been drawn-up by the sole manager of the private limited company ECWID S.à r.l., pre-named, wherein both contributions in kind have been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the subscribers are represented by Mr. Jérôme ADAM, pre-named.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing parties decide to amend article 5.1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5.1. Outstanding share capital.** The share capital is set at USD 25,074.62 (twenty five thousand and seventy four US Dollars and sixty two Cents) represented by 1,800,000 (one million and eight hundred thousand) Common Shares (the Common Shares) and seven hundred seven thousand four hundred and sixty two (707,462) Series A Shares (the Series A Shares), all having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of US Dollar) each (the Common Shares and the Series A Shares are collectively referred to as the shares)."

Third resolution

The appearing parties decide to confirm that the manager's first name is "Jean-Christophe" DAUPHIN instead of "Jean" DAUPHIN and decide furthermore to confirm Mr. Jean-Christophe DAUPHIN in his manager's mandate until October 4, 2012 and to allocate him the category A of manager.

Fourth resolution

The appearing parties decide to increase the number of managers from one (1) to three (3).

Fifth resolution

The appearing parties decide to appoint Mr. Ruslan FAZLYEV, born in Oktyabrsk (Russia), on March 27, 1980, residing in Tupoleva 10-45, 432072 Ulyanovsk, Russia, as B manager until October 4, 2012.

Sixth resolution

The appearing parties decide to appoint Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany), on December 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as independent manager until October 4, 2012.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand six hundred fifty euro (1.650.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le trente novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Ruslan FAZLYEV, citoyen russe demeurant à Tupoleva 10-45, 432072 Ulyanovsk, Russie, et portant le passeport numéro 514129066 et

2) Monsieur Yury ZAYTSEV, citoyen russe demeurant à Orlova Str. 27A-34, 432071 Ulyanovsk, Russie, et portant le passeport numéro 700956340,

ici représentés par Monsieur Jérôme ADAM, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "ECWID S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S.Luxembourg B 163947, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 4 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante Cents (USD 7.074,60) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et deux Cents (USD 18.000,02) à vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-deux Cents (USD 25.074,62) par l'émission de sept cent sept mille quatre cent soixante (707.460) nouvelles parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales de Classe A existantes.

Souscription - Paiement

Les sept cent sept mille quatre cent soixante (707.460) nouvelles parts sociales de Classe A sont souscrites comme suit:

deux cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt (223,880) nouvelles parts sociales de Classe A sont souscrites par Runa Capital Fund I, L.P., avec siège à Appleby, Clifton House, 75 Fort Street, P.O. Box 190, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymans, agissant par son Associé Commandité, Runa Capital, une société constituée sous les lois des Iles Caymans, avec siège à Appleby, Clifton House, 75 Fort Street, P.O. Box 190, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymans, enregistrée auprès du "General Registry" des Iles Caymans sous le numéro 239672, et sont libérées intégralement par ce dernier par un apport en espèces de deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt Cents (USD 249.999,80); deux mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt Cents (USD 2,238.80) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et deux cent quarante-sept mille sept cent soixante et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 247,761.-) étant alloués au compte prime d'émission.

deux cent quatre-vingt-dix mille cent quarante-huit (290.148) nouvelles parts sociales de Classe A sont souscrites par Monsieur Ruslan FAZLYEV, prénommé (ci-après dénommé "le Cédant"), et sont libérées intégralement par ce dernier par un apport en nature constitué du savoir-faire permettant aux tiers de créer un magasin en ligne grâce à l'utilisation de mini-logiciels (widgets), les droits, titres et intérêts du Cédant relatifs (aux États-Unis et partout ailleurs de par le monde) à toutes inventions, améliorations, travaux d'auteur originaux, informations soumises à des droits de propriété, concepts, procédés, techniques de fabrication, secrets commerciaux, savoir-faire, idées, plans d'entreprise ou méthodes ou travaux soumis à un droit de propriété intellectuelle, y compris mais non limité aux concepts, dessins, architecture, algorithmes, diagrammes en blocs et techniques qui sont susceptibles d'être nécessaires, utiles ou désirables en vue de permettre à la société de mettre en oeuvre son plan d'entreprise et de fournir les services relatifs aux infrastructures de paniers de commerce en ligne et tous dérivés des mêmes ou de travaux sur les mêmes sur lesquels le Cédant pourrait posséder un intérêt (et tous droits d'obtenir, d'enregistrer et exécuter ces intérêts de propriété) qui ont été faits ou conçus par le Cédant, soit seul soit en collaboration avec d'autres (collectivement dénommés la «Technologie»). Le Cédant reconnaît et convient de ce que la Technologie et tous les droits de propriété de cette Technologie sont la propriété exclusive de la société. Le Cédant et la société reconnaissent et conviennent de ce que la Technologie n'inclut pas les droits du Cédant sur les X-Cart, LiteCommerce, Sales-n-Stats, X-Shops, X-Payments technology, les données, les noms de domaine et les marques de fabrique, X-Cart et les logiciels dorsaux d'automation de Creative Development, rrf.ru, qtmssoft.com, qualiteam.biz et noms de domaine.

Ledit apport en nature de Monsieur Ruslan FAZLYEV, prénommé, est évalué à deux mille neuf cent un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-huit Cents (USD 2.901,48).

- cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-deux (193.432) nouvelles parts sociales de Classe A sont souscrites par Monsieur Yury ZAYTSEV, prénommé (ci-après dénommé "le Cédant"), et sont libérées intégralement par ce dernier par un apport en nature constitué du savoir-faire permettant aux tiers de créer un magasin en ligne grâce à l'utilisation de mini-logiciels (widgets), les droits, titres et intérêts du Cédant relatifs (aux États-Unis et partout ailleurs de par le monde) à toutes inventions, améliorations, travaux d'auteur originaux, informations soumises à des droits de propriété, concepts, procédés, techniques de fabrication, secrets commerciaux, savoir-faire, idées, plans d'entreprise ou méthodes ou travaux soumis à un droit de propriété intellectuelle, y compris mais non limité aux concepts, dessins, architecture, algorithmes, diagrammes en blocs et techniques qui sont susceptibles d'être nécessaires, utiles ou désirables en vue de permettre à la société de mettre en oeuvre son plan d'entreprise et de fournir les services relatifs aux infrastructures de paniers de commerce en ligne et tous dérivés des mêmes ou de travaux sur les mêmes sur lesquels le Cédant pourrait posséder un intérêt (et tous droits d'obtenir, d'enregistrer et exécuter ces intérêts de propriété) qui ont été faits ou conçus par le Cédant, soit seul soit en collaboration avec d'autres (collectivement dénommés la «Technologie»). Le Cédant reconnaît et convient de ce que la Technologie et tous les droits de propriété de cette Technologie sont la propriété exclusive de la société. Le Cédant et la société reconnaissent et conviennent de ce que la Technologie n'inclut pas les droits du Cédant sur les X-Cart, LiteCommerce, Sales-n-Stats, X-Shops, X-Payments technology, les données, les noms de domaine et les marques de fabrique, X-Cart et les logiciels dorsaux d'automation de Creative Development, rrf.ru, qtmssoft.com, qualiteam.biz et noms de domaine.

Ledit apport en nature de Monsieur Yury ZAYTSEV, prénommé, est évalué à mille neuf cent trente-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-deux Cents (USD 1.934,32).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée ECWID S.à r.l., par lequel les deux apports en nature ont été évalués.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tous les souscripteurs sont représentés par Monsieur Jérôme ADAM, prénommé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les comparants décident de modifier l'article 5.1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1. Capital social en circulation.** Le capital social est fixé à USD 25.074,62 (vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-deux Cents) représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et sept cent sept mille quatre cent soixante-deux (707.462) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A étant désignées ci-après collectivement comme les parts sociales)."

Troisième résolution

Les comparants décident de confirmer que le prénom du gérant est "Jean-Christophe" DAUPHIN à la place de "Jean" DAUPHIN et décident également de confirmer Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN dans son mandat de gérant jusqu'au 4 octobre 2012 et la catégorie A lui est attribuée.

Quatrième résolution

Les comparants décident d'augmenter le nombre de gérants de un (1) à trois (3).

Cinquième résolution

Les comparants décident de nommer Monsieur Ruslan FAZLYEV, né à Oktyabrsk (Russie), le 27 mars 1980, demeurant à Tupoleva 10-45, 432072 Ulyanovsk, Russie, comme gérant B jusqu'au 4 octobre 2012.

Sixième résolution

Les comparants décident de nommer Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérant indépendant jusqu'au 4 Octobre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53586. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176447/232.

(110206356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Build Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.190.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178464/9.

(110209288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Build Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.188.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178465/9.

(110209289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.123.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société G&P CRUISE HOTEL MANAGEMENT SARL (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2011 que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011179730/20.

(110209721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Ja Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.703.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en tant que mandataire de "SEQUETHO COMPAGNIE", société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège est fixé à F-92100 Boulogne Billancourt (France), 25/27 rue Vauthier, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 510 664 428, au capital de 9.007.185 Euros, entièrement versé,

en vertu d'un pouvoir lui conféré;

ledit pouvoir, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société SEQUETHO COMPAGNIE, prédésignée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "JA FINANCES S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103703, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 13 du 6 janvier 2005, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), opérant en vertu de la loi luxembourgeoise.

II.- Qu'en application des dispositions des articles 5 et 6 de la Directive, n. 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux (ci-après la "Directive"), étant précisé que cette Directive a été transposée en droit français et en droit luxembourgeois, ainsi que - en ce qui concerne la législation luxembourgeoise - la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 10 juin 2009 relative aux "fusions transfrontalières de sociétés de capitaux", la société SEQUETHO COMPAGNIE, prédésignée, approuve, en tant que de besoin, la fusion avec la société à responsabilité limitée JA FINANCES S.à r.l., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion transfrontalier, établi par le gérant de SEQUETHO COMPAGNIE et le conseil de gérance de JA FINANCES S.à r.l. en date du 20 octobre 2011 et publié à Luxembourg au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2611 du 27 octobre 2011.

III.- Que l'assemblée générale extraordinaire de la société SEQUETHO COMPAGNIE, en date du 14 décembre 2011, a approuvé le projet commun de fusion et la fusion transfrontalière entre les sociétés SEQUETHO COMPAGNIE et JA FINANCES S.à r.l..

IV.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi sur les sociétés commerciales du Grand-Duché de Luxembourg, et les articles L 236-1 et suivants et les articles L 236-23 à L 236-32, ainsi que les articles R 236-13 et suivants du Code de commerce français relatifs aux fusions en droit français et aux fusions transfrontalières, la fusion prendra effet le 27 décembre 2011 ou dans l'hypothèse où le certificat de légalité du Greffier du Tribunal de commerce de Nanterre (dont dépend la société absorbante) serait émis postérieurement au 27 décembre 2011, le dernier jour du mois d'émission du certificat de légalité.

V.- Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée JA FINANCES S.à r.l..

VI.- En application de l'article 273ter de la loi sur les sociétés commerciales du Grand-Duché de Luxembourg, la radiation de la Société Absorbée, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, se fera seulement au moment où le Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, notifié au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que la fusion a pris effet.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à mille sept cents euros.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2011. Relation GRE/2011/4659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179808/59.

(110209684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Bartels Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.857.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178470/9.

(110208963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Bemax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.244.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 27 décembre 2011

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 décembre 2011 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011179550/18.

(110210388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Batipol S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6165 Ernster, 7A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.406.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011178471/12.

(110208965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

BELFASS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 113.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178478/10.

(110209435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Cavalia Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.763.

Acte d'ouverture de la succursale publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 182 du 28 janvier 2011

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par la société "Cavalia Inc.", maison mère de la succursale "Cavalia Inc., Luxembourg Branch" en date du 15 décembre 2011, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré au 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cavalia Inc., Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011178522/15.

(110209144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Tirostem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.994.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 décembre 2011

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TIROSTEM S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société TIROSTEM S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation à l'ancien siège social de TIROSTEM S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Le liquidateur

Référence de publication: 2011179092/16.

(110208644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Cipriani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.839.

L'an deux mille onze, le sixième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société CIPRIANI INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 63.839, ayant son siège social à Luxembourg, 49, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 11 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°460 du 25 juin 1998, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C n°449 du 9 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant professionnellement au 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Thelma CARRION, avocat, demeurant professionnellement au 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent HENNERESSE, avocat, demeurant professionnellement au 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il apparaît de la liste de présence que les cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix (120.490) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 paragraphe 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version française:

«Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des administrateurs. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil n'est pas prépondérante.»

Version italienne:

«Ogni decisione del consiglio viene adottata con la maggioranza assoluta dei amministratori. In caso di parità, il voto di colui che presiede la riunione del consiglio non è preponderante.»

2. Modification de l'article 12 paragraphe 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version française:

«Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de quatre administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Version italienne:

«Nei confronti dei terzi, la società è vincolata in ogni circostanza dalle firme congiunte di quattro amministratori o dalla firma di un delegato del consiglio nei limiti dei suoi poteri. La firma di un solo amministratore sarà tuttavia sufficiente per rappresentare validamente la società nei suoi rapporti con le amministrazioni pubbliche.»

IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 8 paragraphe 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version française:

«Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des administrateurs. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil n'est pas prépondérante.»

Version italienne:

«Ogni decisione del consiglio viene adottata con la maggioranza assoluta dei amministratori. In caso di parità, il voto di colui che presiede la riunione del consiglio non è preponderante.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 12 paragraphe 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version française:

«Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de quatre administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Version italienne:

«Nei confronti dei terzi, la società è vincolata in ogni circostanza dalle firme congiunte di quattro amministratori o dalla firma di un delegato del consiglio nei limiti dei suoi poteri. La firma di un solo amministratore sarà tuttavia sufficiente per rappresentare validamente la società nei suoi rapporti con le amministrazioni pubbliche.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

13163

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête de présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, T. Carrion, L. Henneresse, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 décembre 2011. Relation: RED/2011/2684. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179611/84.

(110209486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Baulift (Luxembourg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 59.142.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178472/9.

(110208676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Cz2 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.626.

L'an deux mille onze, le premier décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

Colyzeo Investors II, L.P., un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU,

Représentée aux présentes par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 28 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté par Madame Gibert comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. Cz2 Bazar S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136626 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, le 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 746 en date du 27 mars 2008.

2. Le capital de la société s'élève actuellement à EUR 12.600, représenté par 126 parts sociales entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société.

4. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on first day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

COLYZEO INVESTORS II, L.P., a limited partnership established under the law of England and Wales (registered number LP11864) and whose registered office is at Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU, United Kingdom Here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 28, 2011, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented by Mrs Gibert as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. Cz2 Bazar S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 136626, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 13 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 746 dated 27th March 2008, (the "Company");

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to 12,600 €, represented by 126 shares, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention "in liquidation".

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator: Colony Luxembourg having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation.

On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53938. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179593/132.

(110209353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

BBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.791.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011178473/12.

(110208458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

BBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.791.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011178474/12.

(110208908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Bébés-Poussins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 12, boulevard Baden Powell.

R.C.S. Luxembourg B 29.734.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2011.

Pour BEBES-POUSSINS S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Rasqué

Référence de publication: 2011178476/13.

(110208303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Ensyma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3491 Dudelange, 11, Am Hinnefen.

R.C.S. Luxembourg B 165.456.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 16th of December.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Paul MULLER, born in Bettembourg on 17 April 1930, residing in L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.
- 2.- Mrs Liliane AVIDOR, born in Marseille (F) on 22 March 1931, residing in L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.
- 3.- Mr Joseph HESS, born in Luxembourg on 29 August 1948, residing in CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues.
- 4.- Mrs Myriam MULLER, born in Dudelange on 30 November 1960, residing in CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues.

Such appearing persons have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they forms hereby:

" **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "ENSYMA S.A." (the "Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Dudelange. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial including activities related to intellectual and industrial property, or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company can give loans to third parties, stand security and set up mortgages for third parties.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-), divided into ONE HUNDRED (100) shares with a par value of THREE HUNDRED TEN EURO (€ 310.-) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. Shares. The shares of the Company are in registered form.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of June at 10.00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1.- Mr Paul MULLER,	45 shares
2.- Mrs Liliane AVIDOR,	45 shares
3.- Mr Joseph HESS,	5 shares
4.- Mrs Myriam MULLER,	5 shares
TOTAL:	100 shares

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300.- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as director:
 - 1.- Mr Paul MULLER, born in Bettembourg on 17 April 1930, residing in L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.
 - 2.- Mr Joseph HESS, born in Luxembourg on 29 August 1948, residing in CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues.
 - 3.- Mrs Myriam MULLER, born in Dudelange on 30 November 1960, residing in CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues, which is also appointed as chairman of the board of directors.
3. Has been appointed statutory auditor:

"ERNST & YOUNG", having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771.
4. The address of the Company is set at L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017.
6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

Mr Joseph HESS is appointed as Managing Director and he will bind the Company, toward third parties, by his sole signature or his mandatory co-signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul MULLER, né à Bettembourg le 17 avril 1930, demeurant à L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.
- 2.- Madame Liliane AVIDOR, née à Marseille (F) le 22 mars 1931, demeurant à L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.

3.- Monsieur Joseph HESS, né à Luxembourg le 29 août 1948, demeurant à CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues.

4.- Madame Myriam MULLER, née à Dudelange le 30 novembre 1960, demeurant à CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "ENSYMA S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Dudelange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles y inclus relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut faire des prêts à des tiers, se porter caution et constituer hypothèque pour compte de tiers.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

1.- Monsieur Paul MULLER,	45 actions
2.- Madame Liliane AVIDOR,	45 actions
3.- Monsieur Joseph HESS,	5 actions
4.- Madame Myriam MULLER,	5 actions
TOTAL:	100 actions

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, s'e sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - 1.- Monsieur Paul MULLER, né à Bettembourg le 17 avril 1930, demeurant à L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.
 - 2.- Monsieur Joseph HESS, né à Luxembourg le 29 août 1948, demeurant à CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues.
 - 3.- Madame Myriam MULLER, née à Dudelange le 30 novembre 1960, demeurant à CH-2022 Bevaix, 17, Vignes-Perdues, laquelle est également nommée présidente du conseil d'administration.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "ERNST & YOUNG", établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771.
4. L'adresse de la société est fixée à L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

La gestion journalière de la Société est déléguée à Monsieur Joseph HESS, qui portera le titre d'administrateur-délégué et partant, pourra engager la société vis-à-vis des tiers, par sa signature individuelle ou par sa co-signature obligatoire.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N.P. Muller, L. Avidor, J. Hess, M. Muller, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175274/363.

(110204737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Edison 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.980.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique établis à Luxembourg en date du 21 décembre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178595/15.

(110208549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Becker-Staudt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.944.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178477/9.

(110208814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Belle-Vue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 175, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 47.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011178479/10.

(110208132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011178481/11.

(110208725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Bosslord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.157.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOSSLORD S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011178483/11.

(110209369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Bureau Immobilier Goergen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 18, rue Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 47.029.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178492/13.

(110208245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

BRI Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 2, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178487/9.

(110209142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.378.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178489/9.

(110208648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Azul Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.006.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 14 septembre 2011:

- que les mandats de CEP II Participations S.à r.l. SICAR, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de CEP III Participations S.à r.l. SICAR, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de Invercartera Internacional S.L.U., ayant son adresse professionnelle

au 6, C/Roure, 08820 El Prat de Llobregat, Espagne, ont été renouvelés en tant que gérants jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Azul Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011179185/19.

(110209002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.322.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011

Lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2011, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide ne de plus renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société CLAR S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprises la société anonyme PKF Abax Audit, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.867, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Schieren, le 27 décembre 2011.

Pour CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.

Signature

Référence de publication: 2011178521/17.

(110208759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

BT Professional Services (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178490/9.

(110209320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 92.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178491/10.

(110209347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Burg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.258.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Burg Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011178493/12.

(110208498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Construction et Promotion Bertrange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 50.916.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2011.

Pour CONSTRUCTION ET PROMOTION BERTRANGE SA

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178506/13.

(110208259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Triton III MidCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.245.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Triton III LuxCo A 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.678 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Philippe HUANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Triton III MidCo 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-five thousand three hundred nineteen euro and ninety cents (EUR 65,319.90), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1936 of 23 August 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.245 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four thousand six hundred eighty euro and ten cents (EUR 4,680.10) so as to raise it from its present amount of sixty-five thousand three hundred nineteen euro and ninety cents (EUR 65.319,90) to seventy thousand euro (EUR 70,000.-).

2 To issue four hundred sixty-eight thousand and ten (468,010) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of three hundred seventy-one thousand and sixty euro (EUR 371,060.-) by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four thousand six hundred eighty euro and ten cents (EUR 4,680.10) so as to raise it from its present amount of sixty-five thousand three hundred nineteen euro and ninety cents (EUR 65,319.90) to seventy thousand euro (EUR 70,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue four hundred sixty-eight thousand and ten (468,010) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder represented by Me Philippe HUANG, aforementioned by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the four hundred sixty-eight thousand and ten (468,010) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in an aggregate amount of three hundred seventy-one thousand and sixty euro (EUR 371,060.-) by a contribution in kind consisting of receivables in a total amount of three hundred seventy-five thousand seven hundred forty euro and ten cents (EUR 375,740.10) (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which correspond at least in number and nominal value to the four hundred sixty-eight thousand and ten (468,010) new shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of three hundred seventy-one thousand and sixty euro (EUR 371,060)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at seventy thousand euro (EUR 70,000.-) divided into seven million (7,000,000) shares. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton III LuxCo A 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159678 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Philippe HUANG, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 novembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton III MidCo 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-cinq mille trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt dix centimes (EUR 65.319,90), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1936 du 23 août 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.245 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 16 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre mille six cent quatre-vingt euros et dix centimes (EUR 4.680,10) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq mille trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 65.319,90) à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-).

2 Émission de quatre cent soixante-huit mille et dix (468.010) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-et-onze mille soixante euros (EUR 371.060,-) par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille six cent quatre-vingt euros et dix centimes (EUR 4.680,10) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq mille trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 65.319,90) à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre cent soixante-huit mille et dix (468.010) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé ici représentée par Me Philippe HUANG, prénommé, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire les quatre cent soixante-huit mille et dix (468.010) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-et-onze mille soixante euros (EUR 371.060,-) à libérer par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de trois cent soixante quinze mille sept cent quarante euros et dix centimes (EUR 375.740,10) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de la propriété de l'Apport en Nature par l'Associé a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes: «Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.281.990) nouvelles parts sociales, d'une valeur

nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de six millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 6.479.169,86).».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté sept millions (7.000.000) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Huang, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2594. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011178069/172.

(110207463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent cinquante-troisième (553.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.510.

— STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent cinquante-troisième (553.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname, Vorname: Warth, Hans

Straße: Hermunn-Silken-Str. 66

Postleitzahl/Wohnort: 76530 Baden Baden

Geburtsdatum/Geburtsort: 23.06.43 / Baden Baden

Beruf: Ingenieur

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associe commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Geschäftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178169/115.

(110206516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

C.A.I. (Construction et aménagement intérieur), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5316 Contern, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 92.587.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour C.A.I. S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011178495/12.

(110208896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

C.C.I.M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.485.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011178496/12.

(110208964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

C.D.A. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178498/10.

(110209034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Car Point S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 63.525.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour CAR POINT S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178520/13.

(110208246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Comsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.679.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178547/12.

(110208113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent dixième (310.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.514.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent dixième (310.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftsziel.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem

Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname,Vorname: Hildebrandt, Helmut

Straße: Leher Heerstr. 77

Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57 / Annweiler

Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter .

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und

der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, der 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer
Unterschrift

Référence de publication: 2011178171/115.

(110206555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Carrelages Design Schäfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 39, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.730.

Die Bilanz zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27.12.2011.

Mandataire

Référence de publication: 2011178500/11.

(110209356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178503/9.

(110208253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178504/9.

(110208254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

CoCo Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 105.221.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société COCO HOLDINGS SCS (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2011 que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011179590/18.

(110209719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Stramongate S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.312.

In the year two thousand and eleven, on the second day of December,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Laure Mersch, attorney-at-law, acting in his capacity as representative of the board of directors of Stramongate S.A., a public company limited by shares (société anonyme) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a "société d'investissement à capital fixe" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé", having its registered office at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.312 (the Company), incorporated on 17 May 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1954 of 25 August 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have since been amended several times, most recently on 18 November 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, the publication of which in the Mémorial C is pending.

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the board of directors of the Company (the Board) on 28 November 2011, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The said appearing person, acting in her aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

1. That the issued share capital of the Company is set at thirty one thousand pounds sterling (£ 31,000.-) represented by fifty-five thousand three hundred and fifty (55,350) shares, without nominal value.

2. That pursuant to Article 4.6 of the Articles, the Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the incorporation deed of the Company to:

(a) increase the current share capital in one or several times up to four hundred fifty million pounds sterling (£ 450,000,000.-) by issuing additional new shares, having the same rights as the existing shares;

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(c) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the register of Shareholders accordingly.

3. That the Board, by resolutions taken on 28 November 2011, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 4.6 of the Articles:

- resolved that the share capital of the Company be increased within the limits of the authorised share capital of the Company by two hundred six million nine hundred seventeen thousand six hundred eighty-four pounds sterling (£ 206,917,684.-) to raise it from its present amount of thirty one thousand pounds sterling (£ 31,000.-) represented by fifty-five thousand three hundred fifty (55,350) shares, to two hundred six million nine hundred forty-eight thousand six hundred eighty-four pounds sterling (£ 206,948,684.), by the issue of thirty-nine million three hundred nine thousand one hundred eighty-seven (39,309,187) new shares (the Share Issue) and with the same rights and obligations as the existing shares, in consideration of the issue of thirty-nine million three hundred nine thousand one hundred eighty-seven (39,309,187) shares to the Company by Stramongate Limited (the Share Capital Increase);

- resolved that the Share Issue be subscribed and fully paid by the subscribers and in the amounts mentioned in the schedule to this deed, the subscribers being those Stramongate Shareholders recorded in the Stramongate Limited Register, each such Stramongate Shareholder being issued with one Stramongate S.A. Share for each Stramongate Share held by such Stramongate S.A. Shareholder at the Scheme Record Time (as recorded in the Stramongate Limited Register);

- noted that pursuant to article 26-1 and article 32-1(5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended, the thirty-nine million three hundred nine thousand one hundred eightyseven (39,309,187) Stramongate Shares contributed in kind to the Company have been the subject of a report prepared by KPMG Luxembourg, dated 28 November 2011, which concludes as follows:

“Based on the work performed as described in section 3 of this report, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued as consideration.”;

- resolved that article 4.2 of the Articles be amended as follows:

“The Company has a subscribed capital of two hundred and six million nine hundred and forty eight thousand six hundred and eighty four pounds sterling (£206,948,684) represented by thirty nine million three hundred and sixty four thousand five hundred and thirty seven (39,364,537) shares.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of Directors, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Board and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Laure Mersch, avocate, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de Stramongate S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant la qualité de fonds société d'investissement à capital fixe -fonds d'investissement spécialisé, dont le siège social se situe à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.312 (la Société), constituée le 17 mai 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1954 du 25 août 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises

et pour la dernière fois le 18 novembre 2011 suivant un acte du notaire instrumentant, en attente de publication au Mémorial C,

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par décisions prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) en date du 28 novembre 2011, une copie desquelles, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que le capital social émis de la Société est fixé à trente et une mille livres sterling (£ 31.000,-) divisé en cinquante-cinq mille trois cent cinquante (55.350) actions, sans mention de valeur nominale.

2. Qu'en vertu de l'Article 4.6 des Statuts, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société, le Conseil est autorisé à:

(a) procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social actuel à concurrence de quatre cent cinquante millions de livres sterling (£ 450.000.000,-), au moyen de l'émission de nouvelles actions supplémentaires, assorties de droits identiques à ceux des actions existantes;

(b) limiter ou révoquer les droits préférentiels de souscription des actionnaires concernant les nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire les nouvelles actions; et

(c) enregistrer par voie d'acte notarié chaque augmentation du capital social et modifier le registre des Actionnaires en conséquence.

3. Que le Conseil, par les décisions prises le 28 novembre 2011 et conformément à l'autorisation qui lui est conférée par l'article 4.6 des Statuts:

- a décidé d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé de la Société d'un montant de deux cent six millions neuf cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatre livres sterling (£ 206.917.684,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille livres sterling (£ 31.000,-) représenté par cinquante-cinq mille trois cent cinquante (55.350) actions, à deux cent six millions neuf cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quatre livres sterling (£ 206.948.684,-), par l'émission de trente neuf millions trois cent neuf mille cent quatre-vingt-sept (39.309.187) nouvelles actions (l'Emission d'Actions) portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, en contrepartie de l'émission en faveur de la Société de trente neuf millions trois cent neuf mille cent quatre-vingt-sept (39.309.187) actions de Stramongate Limited (l'Augmentation de Capital);

- a décidé que l'Emission d'Actions est souscrite et intégralement libérée par les souscripteurs et pour les montants indiqués dans l'annexe de cet acte, les souscripteurs étant les Actionnaires Stramongate inscrits dans le Registre de Stramongate Limited, chacun de ces Actionnaires Stramongate souscrivant à une Action de Stramongate S.A. pour chaque Action de Stramongate qu'il détenait au Moment de l'Enregistrement du Scheme (tel qu'inscrit dans le Registre de Stramongate Limited);

- a noté que conformément à l'article 26-1 et à l'article 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, les 39,309,187 Actions de Stramongate apportées en nature à la Société ont fait l'objet d'un rapport préparé par KPMG Luxembourg, date du 28 novembre 2011, qui se conclut par ce qui suit:

“Sur base du travail effectué, tel que décrit à la section 3 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait indiquer que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie”;

- a décidé de modifier l'article 4.2 des Statuts comme suit:

“La Société a un capital social de deux cent six million neuf cent quarante huit mille six cent quatre vingt quatre livres sterling (£206.948.684) représenté par trente neuf million trois cent soixante quatre mille cinq cent trente sept (39.364.537) actions.”

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du Conseil, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même Conseil, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit comparant a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: L. Mersch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2011. Relation: RED/2011/2653. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179027/135.

(110209192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Coiffure Astride s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 69, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178505/10.

(110209346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Café Lenger Stuff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4797 Linger, 18, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178510/9.

(110208164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Café Lenger Stuff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4797 Linger, 18, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178511/9.

(110208165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

ADV Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.635.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the second of December.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

1. Mr. Nerodzh Kumar CHANDEOK, manager, residing at Nekrasovskaya st., 96-101, Vladivostok, Russia.
2. Mrs. Tatiana KUKSINA, lawyer, residing at Bestyzheva, 22-49, Vladivostok, Russia,
here represented by Mr. Marc THEISEN, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two powers of attorney under private seal given on 18th November 2011, including substitutions of power dated 1st December 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which they form.

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of ADV IMPEX S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, advances, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation shall also have as its business purpose to carry out investments, mainly investments of capital stock, in the real state, in securities and bonds quoted on the stock exchange or other financial instruments.

The corporation shall also supply other services such as services of consultancy, research or others.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-two thousand euros (€ 32,000.-), divided in one hundred (100) shares without nominal value.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in bearer form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the last Friday of the month of June at 03:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2011.

2) The first general meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr. Nerodzh Kumar CHANDEOK, prenamed, fifty shares	50
2) Mrs. Tatiana KUKSINA, prenamed, fifty shares	50
Total: one hundred shares	100

All the shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand euros (€ 32,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand three hundred euros (€ 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at five (5) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- a) Mr. Nerodzh Kumar CHANDEOK, manager, born in Afghanistan, on January 1st, 1970, residing at Nekrasovskaya st., 96-101, Vladivostok, Russia, as chairman of the board.
- b) Miss Maiia CHANDEOK, manager, born in CTAH/USSR, on November 11th, 1974, residing at Nekrasovskaya st., 96-101, Vladivostok, Russia.
- c) Mr. Leonid KUKSIN, born in Vladivostok (Russia), on October 7th, 1977, residing at Bestyzheva, 22-49, Vladivostok, Russia.
- d) Mrs. Tatiana KUKSINA, lawyer, born in USSR, on December 20th, 1978, residing at Bestyzheva, 22-49, Vladivostok, Russia.
- e) Me Marc THEISEN, attorney-at-law, born in Luxembourg, on November 5th, 1954, residing at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Mr. Maksim TAFINTCEV, attorney-at-law, born in USSR, on September 24th, 1974, residing at Moscou (Russia), bldg 2-43, Baumanskaya str.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

5.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the mandatory of the appearing persons, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Nerodzh Kumar CHANDEOK, manager, demeurant à Nekrasovskaya st., 96-101, Vladivostok, Russie.

2. Madame Tatiana KUKSINA, avocat, demeurant à Bestyzheva, 22-49, Vladivostok, Russie,

ici représentés aux fins des présentes par Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées en date du 18 novembre 2011 contenant substitutions de pouvoirs datées du 1^{er} décembre 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ADV IMPEX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, avances, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société a également pour objet de réaliser des investissements, principalement des investissements de fonds propres, dans l'immobilier, dans des titres et des obligations cotés en bourse ou d'autres instruments financiers.

La société fournira également d'autres services tels que des services de consultance, de recherche ou autres.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10.- des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société.

Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Nerodzh Kumar CHANDEOK, préqualifié, cinquante actions	50
2) Madame Tatiana KUKSINA, préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Nerodzh Kumar CHANDEOK, manager, né en Afghanistan, le 1^{er} janvier 1970, demeurant à Nekrasovskaya st., 96-101, Vladivostok, Russie, Président du conseil d'administration.

b) Madame Maiia CHANDEOK, manager, née en CTAH/USSR, le 11 novembre 1974, demeurant à Nekrasovskaya st., 96-101, Vladivostok, Russie.

c) Monsieur Leonid KUKSIN, né à Vladivostok (Russie), le 7 octobre 1978, demeurant à Bestyzheva, 22-49, Vladivostok, Russie.

d) Madame Tatiana KUKSINA, avocat, née en URSS, le 20 décembre 1978, demeurant à Bestyzheva, 22-49, Vladivostok, Russie.

e) Maître Marc THEISEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 5 novembre 1954, demeurant à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Maksim TAFINTCEV, avocat, né à URSS, le 24 septembre 1974, demeurant à Moscou (Russie), bldg 2-43, Baumanskaya str.

4.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2015.

5.- Le siège social est fixé à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: THEISEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2011. Relation: CAP/2011/4761. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 15 décembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011179504/299.

(110209654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.044.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 19 décembre 2011, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Eric VANDERKERKEN et de Monsieur James PALERMO en leur qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et a nommé Monsieur David MICALLEF, né à Londres au Royaume-Uni le 12 janvier 1968, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et Madame Cindyrella AMISTADI, née à Rastatt en Allemagne le 24 Août 1975, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg en leur qualité de nouveaux gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2011179220/19.

(110208623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie HBS Trading S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.623.

—
AUSZUG

Erschienen:

1) Der Komplementär, Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S. à r. l., mit Geschäftsadresse 140, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxemburg, vertreten durch

2) Die Kommanditistin HBS Trading GbR mit der Geschäftsadresse in Kiefernweg 8 in 70597 Stuttgart, vertreten durch den geschäftsführenden Gesellschafter Herrn Dr. Torsten Maurer.

Die Erschienenen gründen eine Gesellschaft mit folgendem Inhalt:

A. Form - Zweck - Bezeichnung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Anteile eine Kommanditgesellschaft begründet, die die Bezeichnung „Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie HBS Trading S.e.c.s.“ (kurz: Colinvest HBS Trading S.e.c.s.) führt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Gold und Edelmetallen, Spot und Termingeschäften sowie von Derivaten.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxembourg-Stadt.

Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Komplementärs verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteil

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 1.001 Euro eingeteilt in 1.001 Anteile zu je 1 Euro.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird ausschließlich durch die ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. als Komplementär und Geschäftsführer verwaltet. Gegenüber Dritten ist der Komplementär befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinn zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungsgeschäfte vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Vertreters des Komplementärs verpflichtet. Kommanditisten dürfen in keiner Hinsicht an der Verwaltung der Gesellschaft teilnehmen. Jedoch gilt dieses Verbot nicht für Äußerungen, Ratschläge, Aufsichtshandlungen und Ermächtigungen des Komplementärs für Tätigkeiten, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten.

D. Gemeinschaftliche Entscheidungen

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

Übergangsregelung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31.12.2011.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Erschienenen haben die Anteile wie folgt gezeichnet:

Kommanditistin:

1. HBS Trading GbR, vorgeannt,

hält und zahlt 1.000 Anteile für 1.000 Euro von insgesamt 1.001 Anteilen.

Komplementär:

2. ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. vorgeannt,

hält 1 Anteil, zahlt 1 Euro am Kapital, haftet jedoch unbeschränkt. Das liquide und handelsrechtliche Ergebnis aus der Gesellschaft steht ausschließlich der Kommanditistin zu.

Alle Anteile wurden voll einbezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag in Höhe von eintausendundeins Euro (EUR 1.001).

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG der ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie HBS Trading S.e.c.s.

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Die Gesellschafter beschließen, den Sitz der Gesellschaft in L-2330 Luxembourg, 140, Boulevard de la Pétrusse, festzulegen.

Für beglaubigten Auszug

Référence de publication: 2011178508/63.

(110209137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Café Multi-Kulti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.473.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178512/10.

(110208907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Camaran Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178514/9.

(110208486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Camargue Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.059.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178515/10.

(110207971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Versopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement et exceptionnellement le 30 mai 2011

Rectificatif du dépôt L110207415

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Roland MATTHYS, employé privé, demeurant au 26, Chemin du Pré de la Croix, CH-1222 Vézenaz est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Le 27 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour VERSOPA S.A.

Référence de publication: 2011179131/16.

(110209023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Extrait des résolutions du Conseil d'administration de la Société en date du 7 décembre 2011

Le Conseil d'administration de la Société acte de la démission de M. Bettendorff, Membre du Comité de Direction, avec effet au 15 Décembre 2011.

Le Conseil d'administration de la Société confirme la nomination des membres restants du Comité de Direction:

- M. Jean-Marc Fandel, et

- M. Manuel Fischer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011178531/17.

(110208571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Camargue Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 37.059.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178516/10.

(110207972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

C.D.A. Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 44.639.

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.D.A. Ré, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu notarié, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 474 de 1993.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur André de Molinari, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Senningerberg, 6B, route de Trèves. Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Nicolas Leonard, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

2.- Modification afférente des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Senningerberg.

L'assemblée générale des actionnaires peut transférer le siège social en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration pourra établir des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DE MOLINARI, N. LEONARD et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56378. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178499/51.

(110208954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Capigest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel.

R.C.S. Luxembourg B 118.160.

Les comptes annuels de l'année au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178517/10.

(110209219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Piquet, Price & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.361.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "PIQUET, PRICE & PARTNERS S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 94.361), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on June 16, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 802 of July 31, 2003.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Arlott Industries Inc., having its registered office in Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PIQUET, PRICE & PARTNERS S.A.» (R.C.S. Luxembourg numéro B 94.361), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 802 du 31 juillet 2003.

L'Assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Arlott Industries Inc., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56669. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178956/106.

(110209292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Tesalia General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.294.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179459/10.

(110209239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Standimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 78.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179437/10.

(110208383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Alma Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 159.458.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179487/10.

(110209600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.
